Informations de base

1998/0232(CNS) CNS - Procédure de consultation Règlement	Procédure terminée
Superficies viticoles: enquêtes statistiques (modif. règl. 357/79/CEE) **Subject** 3.10.06.08 Vin, boissons alcoolisées et non-alcoolisées	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	AGRI Agriculture et développement rural		

Conseil de l'Union européenne	**Formation du Conseil**	**Réunions**	**Date**
	Pêche	2125	1998-10-22

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
13/07/1998	Publication de la proposition législative	COM(1998)0420	Résumé
14/09/1998	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
28/09/1998	Vote en commission		
22/10/1998	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
22/10/1998	Fin de la procédure au Parlement		
30/10/1998	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1998/0232(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Règlement du Parlement EP 52-p1 Traité CE (avant Amsterdam) E 043
État de la procédure	Procédure terminée

Dossier de la commission	AGRI/4/10394

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0548/1998 JO C 328 26.10.1998, p. 0071-0080	07/10/1998	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1998)0420 JO C 257 15.08.1998, p. 0008	13/07/1998	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Règlement 1998/2329
JO L 291 30.10.1998, p. 0002 Résumé

Superficies viticoles: enquêtes statistiques (modif. règl. 357/79/CEE)

1998/0232(CNS) - 22/10/1998 - Acte final

OBJECTIF: rendre le système établi par le règlement 357/79/CEE plus flexible, en raison non seulement de l'évolution technique et informatique, mais aussi de la nécessité d'alléger la charge des opérations statistiques demandées aux États membres. MESURE DE LA COMMUNAUTÉ: règlement 2329/98/CE du Conseil modifiant le règlement 357/79/CEE concernant les enquêtes statistiques sur les superficies agricoles. CONTENU: le règlement prévoit notamment: - de donner la possibilité aux États membres d'utiliser le casier viticole dans le cadre de l'enquête statistique de base; - de donner la possibilité aux États membres d'effectuer l'enquête viticole et l'enquête sur la structure des exploitations agricoles simultanément, même si l'année d'exécution n'est pas la même; - d'accorder exclusivement une dérogation au Portugal dans le cadre de l'enquête de 1999. ENTRÉE EN VIGUEUR: 31/10/1998.

Superficies viticoles: enquêtes statistiques (modif. règl. 357/79/CEE)

1998/0232(CNS) - 07/10/1998 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté la modification du règlement 357/79/CEE concernant les enquêtes statistiques sur les superficies viticoles (procédure sans rapport).

Superficies viticoles: enquêtes statistiques (modif. règl. 357/79/CEE)

1998/0232(CNS) - 13/07/1998 - Document de base législatif

OBJECTIF: réviser le système prévu par le règlement 357/79/CEE en vue de lui apporter une plus grande flexibilité pour des raisons d'ordre technique compte tenu de la nécessité d'alléger la charge des opérations statistiques demandées aux Etats membres. CONTENU: la proposition répond au souci de la Commission non seulement de faciliter la tâche des Etats membres au cours de l'exécution des statistiques, mais également de réaliser des économies. Il est notamment prévu: - d'utiliser également le casier viticole dans le cadre de l'enquête statistique de base; - de donner la possibilité aux Etats membres d'effectuer l'enquête viticole et l'enquête sur la structure des exploitations agricoles simultanément, même si l'année d'exécution n'est pas la même; - d'accorder exclusivement une dérogation au Portugal dans le cadre de l'enquête de 1999.